Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/12/2024 - 26061 - 2022 B 03262 - 848 095 618 - BPA FINANCES

BPA FINANCES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 559 361 €
SIEGE SOCIAL : 8 RUE DES JARDINS, 13740 LE ROVE
848 095 618 RCS AIX-EN-PROVENCE

APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30/06/2024

« Copie certifiée conforme à l'original »
Le Président
Monsieur Patrice BALTZ

Copie certifiée conforme à l'original



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : **S.A.S. BPA FINANCES**
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 8 RUE DES JARDINS 13740 LE ROVE
Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 8 4 8 0 9 5 6 1 8 0 0 0 2 3 Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 30062024 Net 3	N-1 30062023 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 624	AG	3 625	(1)	543
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	1 305 388	CV	157 101	1 148 287	1 148 287
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	416 000	BI		416 000	416 000
		TOTAL (II)	BJ	**1 725 012**	BK	**160 726**	**1 564 287**	**1 564 831**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	120 000	BY		120 000	24 600
		Autres créances (3)	BZ	180 653	CA	2 310	178 343	336 780
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	162 662	CG		162 662	60 445
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
		TOTAL (III)	CJ	**463 315**	CK	**2 310**	**461 004**	**421 825**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW					
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM					
		Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**2 188 327**	1A	**163 036**	**2 025 291**	**1 986 656**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 416 000 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise **S.A.S. BPA FINANCES** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 559 361)	DA	1 559 361	1 559 361
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	155 936	67 727
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	135 619	1 992
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**50 341**	**321 836**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 901 257**	**1 950 916**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 496	6 792
	Dettes fiscales et sociales	DY	118 538	28 948
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**124 034**	**35 740**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**2 025 291**	**1 986 656**

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D			
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E			
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	124 034	35 740	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise : **S.A.S. BPA FINANCES** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	376 000	FH		FI	376 000	161 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**376 000**	FK		FL	**376 000**	**161 000**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	5	300
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**376 005**	**161 300**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	11 048	9 261
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 032	1 089
	Salaires et traitements *					FY	166 851	88 558
	Charges sociales (10)					FZ	72 448	32 440
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3))	HS				GA	544	421
	Sur immobili-sations - dotations aux provisions					GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	11	7
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**251 935**	**131 776**
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	**124 071**	**29 524**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		300 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 867	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**5 867**	**300 000**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
	2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	**5 867**	**300 000**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	**129 938**	**329 524**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2024

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **S.A.S. BPA FINANCES** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		537
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		360
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		**897**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		**(897)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	51 362	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	28 235	6 791
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**381 872**	**461 300**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**331 532**	**139 464**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**50 341**	**321 836**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Etats financiers au 30/06/2024

ANNEXE COMPTABLE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 025 291** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **381 872** euros et un total **charges** de **331 532** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **50 341** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2023** et finit le **30/06/2024.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat ainsi que par les frais accessoires d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour le groupe, celle-ci tient compte de la quotepart de la situation nette détenue, de la valeur de marché et des perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la quote-part de l'actif net réévalué des filiales, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

L'évaluation des titres de participation de nos filiales se fonde sur des analyses patrimoniales actualisées notamment de la valorisation des fonds de commerce. Ces évaluations réalisées selon la méthode des Discounted Cash Flow reflètent la situation future estimée la plus probable. Les décisions prises ou les actions envisagées ne contredisent pas les hypothèses retenues à la clôture.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Mali technique

La société a dissout sa filiale la société PGA FINANCES dont elle détenait l'intégralité du capital social. En application des dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil, la dissolution d'une société pour réunion des actions en une seule main a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la société à l'associé unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation. La dissolution sans liquidation de la société PGA FINANCES a été placée sous le régime de faveur des fusions prévu en matière d'impôt sur les sociétés.

A cette occasion, la société a comptabilisé un mali techique d'un montant de 414 800 euros. Celui-ci a été comptabilisé en compte 278. Il est intégralement affecté aux titres de participation ACR TRAVAUX et ACPA13 dont la société détient pour chacune la moitié des actions composant leur capital social. Les activités des deux filiales étant connexes, la société n'est pas à ce jour en capacité de répartir ce mali entre les deux participations.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

BPA FINANCES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 559 361 €
SIEGE SOCIAL : 8 RUE DES JARDINS, 13740 LE ROVE
848 095 618 RCS AIX-EN-PROVENCE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 14 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 14 octobre,
A 15 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Patrice BALTZ préside la séance en qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 1 559 361 actions sur les 1 559 361 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, le rapport spécial du Président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour formalités.

AB PB

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président.

Enfin le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 juin 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les comptes ne comportent pas de dépenses visées par les articles 39-4 et 223 quater du C.G.I. et ayant fait l'objet d'une réintégration au résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 50 341 €, décide de l'affecter :

- En totalité à titre de dividendes.....50 341 €

TOTAL EGAL AU RESULTAT DE L'EXERCICE..... 50 341 €

L'assemblée décide de distribuer en sus la somme de 84 659 euros prélevée sur le poste « Autres réserves ». Le dividende unitaire sera donc de 135 000 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à la diligence de la présidence, dans les délais légaux.

Les associés de la société reconnaissent avoir été informé que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte de distribution de dividende effectuée au titre des trois derniers exercices :

- Exercice clos le 31/06/2023 : Distribution de dividende d'un montant de 100 000 €, soit 0,06 € par actions, soumis à abattement de 40%

AB PB

- Exercice clos le 31/06/2022 : Distribution de dividende d'un montant de 370 000 €, soit 0,24 € par actions, soumis à abattement de 40%

- Exercice clos le 31/12/2021 : Distribution de dividende d'un montant de 82 000 €, soit 0,05 € par actions, soumis à abattement de 40%

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant des articles L.227-10 et suivants du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate et approuve la rémunération versée à Monsieur Patrice BALTZ, Président de la société pour un montant brut de 151 813 euros.

Les cotisations sociales facultatives et obligatoires, ayant été prise en charges par la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

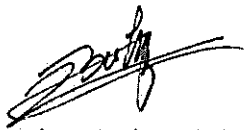
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Patrice BALTZ



Monsieur Anthony BALTZ

